



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1994-1995

7 DECEMBRE 1994

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 13 JUILLET 1994
PORTANT AGREMENT ET SUBVENTION DES CENTRES D'ARCHIVES PRIVEES
EN COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES FINANCES, DES AFFAIRES GENERALES ET DU REGLEMENT
PAR M. MAIRESSE

(1) Voir Doc. Conseil n° 183 (1993-1994) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement a examiné au cours de sa réunion du 7 décembre 1994 la proposition de décret modifiant le décret du 13 juillet 1994 portant agrément et subvention des Centres d'archives privées en Communauté française de Belgique (1).

I. DISCUSSION GENERALE ET DISCUSSION DES ARTICLES

M. Simons explique aux membres de la Commission que le décret initial du 13 juillet 1994 portant agrément et subvention des Centres d'archives privées en Communauté française de Belgique et voté à l'unanimité contenait une erreur ayant comme conséquence d'accorder moins de moyens économiques à la fonction dirigeante qu'aux fonctions administratives.

C'est par voie décrétole qu'il convient de rectifier cette erreur, dès lors une nouvelle proposition de décret a été déposée.

II. VOTES

Par application de l'article 17, § 1^{er}, du Règlement, les articles et l'ensemble de la proposition de décret ont été approuvés à l'unanimité des six membres présents,

Le Rapporteur,

M. MAIRESSE.

Le Président,

M. FLAGOTHIER.

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

M. Flagothier (Président en remplacement de M. Mayeur), Mme de T'Serclaes, MM. Guillaume, Janssens, Simons et Mairesse (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission:

M. Lenaerts, représentant Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement,

M. Cassiers, représentant M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la Jeunesse et des Relations internationales,

M. Tournemenne, représentant M. Tomas, ministre du Budget, de la Culture et du Sport,

MM. Vince et Sente, représentant M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel,

M. Delvaux, expert du groupe PS.